

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE URA

- **Fabriquer nos produits sur des sites de production certifiés ISO 14001**
Et ainsi minimiser l'impact de notre activité sur l'environnement.
- **Prendre en compte les principes de l'éco-conception, lors de tout développement de produits nouveaux**
(Ou évolution de produit existant) Afin de réduire les impacts environnementaux de nos produits tout au long de leur cycle de vie.
- **Fournir une information précise sur les impacts environnementaux de nos principaux produits**
Par la réalisation pour chacun de ces produits d'une fiche définissant le Profil Environnemental du produit (PEP).
- **Développer des solutions innovantes**
Pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Fonction	Eviter la panique en assurant un éclairage de 2500 lumen qui garantit, pendant 1 heure, la visibilité des obstacles en cas de disparition de l'alimentation électrique. Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome .
Produit de Référence	
	Réf. LG-062533
	BAES 2 PHARES LEDS IP65 2500 LM 1H EVACUATION/AMBIANCE SATI CONNECTABLE



PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Références	Type de produit	Type de fonctionnement	Mode de test	Flux lumineux & autonomie & Nombre de phare	Indice de protection & indice de choc mécanique	Consommation en veille	Masse du produit & Masse de l'emballage	Type de batterie
LG-062533	Bloc A Phare	Non-permanent	Autotest	2500 lm 1 H 2 Phares	IP65 / IK07	1 W	2,40 kg / 0,37 kg	LiFePO4 9,6V 3,2Ah X2
LG-062633				2500 lm 1 H 2 Phares		1 W	2,40 kg / 1,40 kg	LiFePO4 9,6V 3,2Ah X2
LG-062631				1000 lm 1H 1 Phare		0,8 W	1,61 kg / 1,01 kg	LiFePO4 6.4V 3,2Ah X1

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il respecte les restrictions d'usage des substances dangereuses définies par la Directive RoHS 2011/65/EU amendée par la directive déléguée 2015/863/CE, et son amendement 2017/2102/CE.

Masse totale du Produit de Référence	2,77 kg (tout emballage inclus)
---	--

Produit seul : 2,40 kg					
Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	19,0 %	Acier	21,9 %	Batteries (LFP)	18,7 %
PMMA	1,6 %	Aluminium	17,2 %	Cartes électroniques	4,0 %
Divers plastiques	1,8 %			Divers autres	2,5 %

Emballage(s) seul(s) : 0,37 kg					
				Bois	6,8 %
				Carton	6,3 %
				papier	0,2 %
Total plastiques : 0,62 kg	22,4 %	Total métaux : 1,08 kg	39,1 %	Total autres : 1,07 kg	38,5 %

A la date de publication de ce document, le contenu en matière(s) recyclée(s) est de :

- Produit seul (hors emballage) : 24 % en masse
- Emballage seul : 13 % en masse



FABRICATION

Le Produit de Référence est issu de sites ayant reçu la certification ISO14001. La localisation du site d'assemblage final est situé à Lagord en France.



DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de magasins implantés pour optimiser les flux logistiques. Ainsi le Produit de Référence est transporté essentiellement par camion, sur une distance moyenne de 378 km, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/EU relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638.



INSTALLATION

Pour l'installation de ce produit, seuls des outils standards sont nécessaires.



UTILISATION

Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit nécessite un entretien. Les batteries seront remplacées une fois au cours de la durée de vie du produit.

L'entretien implique un trajet moyen de 10 km aller-retour en voiture pour chaque remplacement de batterie.

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation. Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2012/19/EU). Il doit donc être traité par les filières locales de fin de vie des DEEE.

- Éléments à traiter spécifiquement :

Conformément aux exigences de cette directive, les éléments suivants doivent être extraits puis orientés vers des filières spécifiques en vue d'un traitement conforme à la directive relative aux déchets 2012/19/EU :

- Cartes électroniques : 110,5 g
- Batteries LFP : 532,60 g

(*) Déchets dangereux selon la décision 2000/532/EU de la commission européenne.

- Responsabilité élargie du producteur :

La commercialisation en France des produits dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) fait l'objet d'une contribution à un éco-organisme agréé.



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, dans une installation électrique conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

L'ensemble des données collectées dans le présent PEP est représentatif de l'année 2024.

Pour chaque phase, les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte :

Limite du Système	Fabrication A1-A3	Les matériaux et composants du produit, les transports nécessaires à sa réalisation, son emballage ainsi que les déchets inhérents à sa fabrication.
	Distribution A4	Le transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une moyenne des livraisons sur la zone de commercialisation.
	Installation A5	La fin de vie des emballages.
	Utilisation B1-B7	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de produit : Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares. • Scénario d'utilisation : Pour 10 ans de fonctionnement continu à 100 % de la charge nominale (1 W à 230 V) pendant 100 % du temps. Cette durée de modélisation n'est pas une exigence minimale de durabilité. • Modèle énergétique : Mix énergétique France - 2018.
	Fin de vie C1-C4	Le scénario de fin de vie par défaut maximisant les impacts conformément à l'annexe D du PCR ed4. Le scénario de fin de vie par défaut pour les batteries maximisant les impacts selon le PSR 0007.
Module D	Le module D est calculé conformément au PCR-ed4-EN-2021 09 06 en fonction des matières recyclées et du scénario de fin de vie modélisé. Il exprime les bénéfices et charges net au delà des frontières du système, et ne sont pas à inclure dans les totaux du cycle de vie.	
Logiciel et base de données utilisés	Le set d'indicateurs utilisé est Indicateurs pour PEF EF 3.1 (Conforme: PEP ed.4, EN15804+A2) v2.0 » EIME V6 et sa base de données CODDE-2024-06-11	

Sauf indication contraire les mix énergétiques modélisés sont ceux intégrés dans les modules de données issus de la base précitée.

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	Total du Cycle de Vie		Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation ⁽¹⁾			Fin de vie	Module D
			A1-A3	A4	A5	Total B1-B7	B2	B6	C1-C4	
Changement Climatique - Total	6,44E+01	kg CO2 eq.	3,64E+01	5,27E-02	6,91E-01	2,47E+01	1,89E+01	5,82E+00	2,51E+00	-2,43E+01
Changement Climatique - Combustibles fossiles	6,39E+01	kg CO2 eq.	3,66E+01	5,27E-02	1,37E-01	2,46E+01	1,88E+01	5,79E+00	2,51E+00	-2,39E+01
Changement Climatique biogénique	5,26E-01	kg CO2 eq.	-1,27E-01	0,00E+00	5,54E-01	9,61E-02	7,05E-02	2,56E-02	3,92E-03	-4,17E-01
Changement Climatique - Occupation et transformation des sols	5,83E-04	kg CO2 eq.	5,73E-04	0,00E+00	0,00E+00	1,05E-05	1,05E-05	0,00E+00	0*	1,91E-04
Contribution à l'appauvrissement de la couche d'ozone	3,68E-05	kg.equivalent. CFC-11	1,86E-05	0*	4,62E-09	1,81E-05	1,80E-05	9,58E-08	1,26E-07	-2,17E-05
Acidification (AP)	3,64E-01	mole of H+ equiv	2,22E-01	3,34E-04	7,99E-04	1,26E-01	9,48E-02	3,10E-02	1,51E-02	-1,36E-01
Eutrophisation eau douce	1,88E-02	kg P eq.	9,31E-03	0*	0*	9,44E-03	9,18E-03	2,61E-04	8,30E-05	-1,21E-02
Eutrophisation milieux marins	8,26E-02	kg of N equiv	4,41E-02	1,57E-04	1,92E-04	3,57E-02	3,11E-02	4,59E-03	2,47E-03	-3,76E-02
Eutrophisation terrestre	6,30E-01	mole of N equiv	3,29E-01	1,72E-03	2,53E-03	2,67E-01	1,94E-01	7,31E-02	2,98E-02	-2,11E-01
Formation d'ozone photochimique	2,02E-01	kg of NMVOC equiv	1,09E-01	4,33E-04	5,43E-04	8,37E-02	7,05E-02	1,31E-02	8,57E-03	-7,35E-02
Appauvrissement des ressources abiotiques - Éléments	3,50E-03	kg.equivalent. Sb	3,06E-03	0*	0*	4,29E-04	4,21E-04	7,90E-06	2,89E-06	-1,86E-03
Appauvrissement des ressources abiotiques - Combustibles fossiles	1,99E+03	MJ	6,06E+02	7,36E-01	2,55E+00	1,26E+03	1,95E+02	1,06E+03	1,26E+02	-2,28E+02
Besoin en eau	5,37E+02	m3 of equiv. deprivation worldwide	2,71E+02	0*	0*	2,66E+02	2,64E+02	1,20E+00	7,39E-01	-3,50E+02
Emissions de particules fines	3,78E-06	incidence of diseases	1,85E-06	2,72E-09	5,55E-09	1,83E-06	6,08E-07	1,22E-06	8,88E-08	-1,11E-06

*Représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence

⁽¹⁾Pour l'étape d'Utilisation et conformément au PCR en vigueur, les modules d'information B1, B3, B4, B5 et B7, ayant tous des valeurs d'indicateurs égalent à «0» (zéro), ne sont pas représentés dans ce tableau. Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total du Cycle de Vie"

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



	Total du Cycle de Vie		Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation ⁽¹⁾			Fin de vie	Module D
			A1-A3	A4	A5	Total B1-B7	B2	B6	C1-C4	
Rayonnement ionisants Santé humaine	2,71E+02	kBq of U235 equiv.	1,22E+02	0*	5,78E-02	1,49E+02	5,99E+00	1,43E+02	3,19E-01	-1,30E+01
Ecotoxicité (Eau douce)	3,29E+03	CTUe	1,16E+03	0*	3,15E+00	1,22E+03	1,20E+03	1,77E+01	9,06E+02	-4,07E+02
Toxicité humaine effets cancérigènes	4,41E-08	CTUh	3,14E-08	0*	2,36E-11	9,74E-09	8,63E-09	1,12E-09	2,92E-09	8,74E-09
Toxicité humaine effets non-cancérigènes	3,44E-06	CTUh	1,77E-06	0*	9,53E-10	1,64E-06	1,60E-06	3,57E-08	2,87E-08	-2,25E-06
Impacts lié à l'occupation des sols/qualité des sols	1,66E+01	-	8,98E+00	0,00E+00	2,69E-03	7,34E+00	7,01E+00	3,32E-01	2,60E-01	-8,67E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable Hors ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières	1,54E+02	MJ	2,94E+01	0*	1,94E-01	1,23E+02	5,65E+00	1,18E+02	7,11E-01	-1,06E+01
Utilisation ressources d'énergie primaire renouvelables comme matières premières	6,33E+00	MJ	6,33E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,75E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	1,60E+02	MJ	3,57E+01	0*	1,94E-01	1,23E+02	5,65E+00	1,18E+02	7,11E-01	-7,81E+00
Utilisation d'énergie primaire non-renouvelable Hors ressources d'énergie non-primaire utilisées comme matières premières	1,97E+03	MJ	5,84E+02	7,36E-01	2,55E+00	1,26E+03	1,92E+02	1,06E+03	1,26E+02	-2,29E+02
Utilisation ressources d'énergie primaire non-renouvelables comme matières premières	2,47E+01	MJ	2,16E+01	0,00E+00	0,00E+00	3,15E+00	3,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,23E-01
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non-renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	1,99E+03	MJ	6,06E+02	7,36E-01	2,55E+00	1,26E+03	1,95E+02	1,06E+03	1,26E+02	-2,28E+02

*Représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence

⁽¹⁾ Pour l'étape d'Utilisation et conformément au PCR en vigueur, les modules d'information B1, B3, B4, B5 et B7, ayant tous des valeurs d'indicateurs égalent à «0» (zéro), ne sont pas représentés dans ce tableau

Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total du Cycle de Vie"

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



	Total du Cycle de Vie		Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation ⁽¹⁾			Fin de vie	Module D
			A1-A3	A4	A5	Total B1-B7	B2	B6	C1-C4	
Utilisation de matière secondaire	8,99E-01	kg	8,99E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	0,00E+00	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non-renouvelables	0,00E+00	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Consommation nette d'eau douce	1,25E+01	m ³	6,30E+00	0*	0*	6,19E+00	6,16E+00	2,82E-02	1,75E-02	-8,14E+00
Déchets dangereux éliminés	4,36E+02	kg	2,28E+02	0,00E+00	1,38E-01	2,05E+02	2,04E+02	5,79E-01	3,35E+00	-2,96E+02
Déchets non-dangereux éliminés	4,99E+01	kg	3,40E+01	0*	1,97E-02	1,52E+01	1,38E+01	1,39E+00	6,86E-01	-2,59E+01
Déchets radio-actifs éliminés	3,60E-02	kg	2,51E-02	0*	8,15E-06	1,07E-02	1,04E-02	2,76E-04	1,67E-04	-1,96E-02
Composants réutilisés	0,00E+00	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matières destinées au recyclage	1,17E+00	kg	3,13E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,52E-01	0,00E+00
Matières destinées à la récupération d'énergie	0,00E+00	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie exportée	0,00E+00	MJ by energy vector	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale d'énergie primaire tout au long du Cycle de Vie	2,15E+03	MJ	6,41E+02	7,37E-01	2,74E+00	1,38E+03	2,01E+02	1,18E+03	1,26E+02	-2,36E+02

Carbone biogénique contenu dans le produit	0,00E+00	kg of C.	0,00E+00
Carbone biogénique contenu dans l'emballage associé	2,02E-01	kg of C.	2,02E-01

*Représente moins de 0,01% du cycle de vie total du flux de référence.

⁽¹⁾ Pour l'étape d'Utilisation et conformément au PCR en vigueur, les modules d'information B1, B3, B4, B5 et B7, ayant tous des valeurs d'indicateurs égalent à «0» (zéro), ne sont pas représentés dans ce tableau. Pour le stockage du carbone biogénique, la méthodologie utilisée est -1/+1.

Conformément aux règles du PCR en vigueur, les valeurs d'indicateurs environnementaux indiquées dans la colonne "Module D" ne doivent pas être sommées avec les valeurs de la colonne "Total du Cycle de Vie". Les valeurs des indicateurs définis dans le PCR-ed4-EN-2021 09 06 sont disponibles en format numérique dans la base de données du site pep-ecopassport.org.

L'analyse de cycle de vie est conforme aux Règles spécifiques applicables aux Appareils Electriques Autonomes de Sécurité PSR0007-ed2.1-FR-2023 12 08, disponibles sur le site www.pep-ecopassport.org.

Pour tous les produits concernés (voir § « produits concernés »), prendre ces valeurs d'impacts.

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



Les impacts environnementaux des produits concernés sont calculés en multipliant les impacts environnementaux du produit de référence par le coefficient d'extrapolation du tableau ci-dessous.

Références associées	Coefficient d'extrapolation des indicateurs environnementaux						
	Total du Cycle de Vie	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	
	Changement Climatique - Total	0,5	0,5	0,9	4,0	0,5	0,7
	Changement Climatique - Combustibles fossiles	0,5	0,5	0,9	4,1	0,5	0,7
	Changement Climatique biogénique	0,9	9,6	1,0	4,0	0,5	0,7
	Changement Climatique - Occupation et transformation des sols	0,8	0,8	1,0	1,0	0,3	0,7
	Contribution à l'appauvrissement de la couche d'ozone	0,4	0,4	0,9	4,1	0,4	0,5
	Acidification (AP)	0,5	0,5	0,9	4,1	0,5	0,6
	Eutrophisation eau douce	0,3	0,3	0,9	4,1	0,3	0,7
	Eutrophisation milieux marins	0,5	0,5	0,9	4,1	0,5	0,7
	Eutrophisation terrestre	0,6	0,5	0,9	4,1	0,6	0,7
	Formation d'ozone photochimique	0,6	0,5	0,9	4,1	0,6	0,7
	Appauvrissement des ressources abiotiques - Éléments	0,8	0,8	0,9	4,1	0,3	0,7
	Appauvrissement des ressources abiotiques - Combustibles fossiles	0,7	0,6	0,9	4,1	0,7	0,8
	Besoin en eau	0,3	0,3	0,9	4,1	0,3	0,8
	Emissions de particules fines	0,6	0,6	0,9	4,1	0,7	0,6
	Rayonnement ionisants - Santé humaine	0,8	0,8	0,9	4,1	0,8	0,6
	Ecotoxicité (Eau douce)	0,4	0,6	0,9	4,1	0,4	0,3
	Toxicité humaine effets cancérigènes	0,6	0,7	0,9	4,1	0,4	0,6
	Toxicité humaine effets non-cancérigènes	0,4	0,4	0,9	4,1	0,3	0,8
	Impacts lié à l'occupation des sols/qualité des sols	0,4	0,4	1,0	4,1	0,4	0,7
	Utilisation d'énergie primaire renouvelable - Hors ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières	0,7	0,6	0,9	4,1	0,8	0,7
	Utilisation ressources d'énergie primaire renouvelables comme matières premières	2,9	2,9	1,0	1,0	1,0	1,0
	Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	0,8	1,0	0,9	4,1	0,8	0,7
	Utilisation d'énergie primaire non-renouvelable - Hors ressources d'énergie non-primaires utilisées comme matières premières	0,7	0,6	0,9	4,1	0,7	0,8
	Utilisation ressources d'énergie primaire non-renouvelables comme matières premières	0,7	0,8	1,0	1,0	0,3	1,0
	Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non-renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	0,7	0,6	0,9	4,1	0,7	0,8
	Utilisation de matière secondaire	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
	Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Utilisation de combustibles secondaires non-renouvelables	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Consommation nette d'eau douce	0,3	0,3	0,9	4,1	0,3	0,8
	Déchets dangereux éliminés	0,4	0,4	1,0	4,1	0,3	0,6
	Déchets non-dangereux éliminés	0,4	0,5	0,9	4,1	0,4	0,5
	Déchets radio-actifs éliminés	0,4	0,5	0,9	4,1	0,4	0,8
	Composants réutilisés	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Matières destinées au recyclage	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0	0,7
	Matières destinées à la récupération d'énergie	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Energie exportée	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Utilisation totale d'énergie primaire tout au long du Cycle de Vie	0,7	0,6	0,9	4,1	0,7	0,8
	Carbone biogénique contenu dans le produit	1,0	1,0				
	Carbone biogénique contenu dans l'emballage associé	2,2	2,2				

LG-062631
BAES 1 PHARE LEDS IP65
1000 LM 1H EVACUATION/
AMBIANCE SATI
ADRESSABLE

Profil Environnemental Produit

Eclairage de sécurité d'ambiance - Bloc à phares LEDS - LEGRAND



Les impacts environnementaux des produits concernés sont calculés en multipliant les impacts environnementaux du produit de référence par le coefficient d'extrapolation du tableau ci-dessous.

Références associées	Coefficient d'extrapolation des indicateurs environnementaux						
	Total du Cycle de Vie	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	
Changement Climatique - Total	1,0	1,0	1,3	4,0	1,0	1,0	
Changement Climatique - Combustibles fossiles	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Changement Climatique biogénique	1,0	9,5	1,0	4,0	1,0	1,0	
Changement Climatique - Occupation et transformation des sols	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Contribution à l'appauvrissement de la couche d'ozone	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Acidification (AP)	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Eutrophisation eau douce	1,0	1,0	1,3	4,2	1,0	1,0	
Eutrophisation milieux marins	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Eutrophisation terrestre	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Formation d'ozone photochimique	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Appauvrissement des ressources abiotiques - Éléments	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Appauvrissement des ressources abiotiques - Combustibles fossiles	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Besoin en eau	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Emissions de particules fines	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Rayonnement ionisants - Santé humaine	1,0	1,0	1,3	4,2	1,0	1,0	
Ecotoxicité (Eau douce)	1,0	1,0	1,3	4,0	1,0	1,0	
Toxicité humaine effets cancérigènes	1,1	1,1	1,3	4,1	1,0	1,0	
Toxicité humaine effets non-cancérigènes	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Impacts lié à l'occupation des sols/qualité des sols	1,0	1,0	1,0	4,2	1,0	1,0	
Utilisation d'énergie primaire renouvelable - Hors ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières	1,0	1,0	1,3	4,2	1,0	1,0	
Utilisation ressources d'énergie primaire renouvelables comme matières premières	3,4	3,4	1,0	1,0	1,0	1,0	
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	1,1	1,4	1,3	4,2	1,0	1,0	
Utilisation d'énergie primaire non-renouvelable - Hors ressources d'énergie non-primaire utilisées comme matières premières	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Utilisation ressources d'énergie primaire non-renouvelables comme matières premières	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non-renouvelable (Energie primaire et ressources énergies primaires utilisées comme matériaux)	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Utilisation de matière secondaire	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Utilisation de combustibles secondaires non-renouvelables	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Consommation nette d'eau douce	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Déchets dangereux éliminés	1,0	1,0	1,0	4,1	1,0	1,0	
Déchets non-dangereux éliminés	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Déchets radio-actifs éliminés	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Composants réutilisés	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Matières destinées au recyclage	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Matières destinées à la récupération d'énergie	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Energie exportée	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
Utilisation totale d'énergie primaire tout au long du Cycle de Vie	1,0	1,0	1,3	4,1	1,0	1,0	
Carbone biogénique contenu dans le produit	1,0	1,0					
Carbone biogénique contenu dans l'emballage associé	2,5	2,5					

N°enregistrement : LGRP-01992-V01.01-FR	Règles de rédaction : « PEP-PCR-ed4-EN-2021 09 06 » Complété par le « PSR-0007 ed2.1-2023 12 08 »
N° d'habilitation du vérificateur : VH55	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 09-2024	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2006	
Interne <input type="checkbox"/>	Externe <input checked="" type="checkbox"/>
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie ORGELET (DDemain)	
Les PEP sont conformes aux normes NF C08-100-1 :2016 et EN 50693 :2019 ou NF E38-500 :2022 Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2006 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »	



Données environnementales selon la norme EN 15804 : 2012 + A2 : 2019